



Union des Villes et
Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS



FÉDÉRATION DES CPAS BRUXELLOIS
FEDERATIE VAN BRUSSELSE OCMW'S
BRULOCALIS ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES
VERENIGING STAD & GEMEENTEN VAN BRUSSEL



Vos ref. :

Nos ref. : LV/WD/KL/ALV/PVS/AMI/cb/2020-110

Vos corresp. :

(UVCW) Alain VAESSEN 081.24.06.50
(VVSG) Piet VAN SCHUYLENBERGH 02.211.55.27
(Brulocalis) Karine LALIEUX - 02.238.51.56

Annexe :

Monsieur Denis Ducarme
Ministre de l'intégration sociale
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
info@ducarme.fgov.be

Bruxelles, le 11 septembre 2020

Monsieur le Ministre,

Concerne : Fonds Covid - suite – Période d'éligibilité et récupération déjà envisagée

Nous nous permettons de revenir vers vous concernant le fonds Covid de 125 millions afin de vous relayer les inquiétudes et demandes du terrain.

Comme déjà indiqué dans notre courrier du 3 juillet dernier, nous saluons le geste fort envers les personnes les plus touchées par la crise du Covid-19 mais regrettons aussi la décision (entre temps confirmée) selon laquelle l'utilisation de ce fonds doit être utilisée pour la fin de l'année 2020.

En effet, nous rappelons que les répercussions à venir ne se manifesteront plus amplement que dans les mois à venir en 2021, voire encore en 2022, notamment avec la levée progressive des mesures temporaires actuellement en cours (aides aux indépendants, chômage temporaire, etc.).

Quant à cette décision, il nous a été rapporté qu'il ne pouvait en être autrement et que cette période avait été imposée par le budget dès lors que le gouvernement en affaires courantes ne pouvait pas engager le futur gouvernement.

Nous notons donc la conscience du gouvernement de la plus-value qu'aurait l'extension de cette période d'éligibilité à 2021 et espérons que ce point pourra être débloqué dès la constitution du gouvernement en formation.

Cependant, dans l'hypothèse où, par impossible, cette issue n'aboutirait pas, nous nous devons d'insister sur le fait que les Fédérations de CPAS ne partagent pas cette décision de limiter à 2020 les budgets octroyés aux CPAS en juillet de la même année.

En effet, cette décision de débloquer un fonds pour faire face à la crise du Covid-19 a été prise et budgétisée sur 2020 et cela n'impacte en rien le futur gouvernement d'accorder une possibilité de report des sommes non utilisées en 2020 sur 2021 et ce, pour autant que les frais imputés sur base de ce report cadrent avec les objectifs de la mesure. Ce qui sera incontestablement le cas.

Cette question en amène une autre : il nous revient qu'une réflexion est déjà menée pour mettre en œuvre un système de récupération des sommes non utilisées en 2020 par une compensation sur d'autres subventions.

D'une part, nous regrettons cette intention qui donnerait un très mauvais signal aux CPAS qui tentent actuellement de remplir l'objectif de cette mesure par tous les moyens et dans le respect de la législation qui s'impose à eux.

Elle démontre par elle-même que la période laissée jusque fin 2020 est donc trop courte.

D'autre part, nous nous opposons farouchement au procédé envisagé. Il est inconcevable que la récupération d'un tel subside temporaire puisse se faire par compensation en touchant des lignes budgétaires structurelles dédiées aux CPAS.

Actuellement, nous attendons surtout de la part de votre ministère un plaidoyer sans relâche pour prolonger la période d'utilisation de ce fonds de 125 millions jusque fin 2021, voire au-delà et ce, à tout le moins, par un mécanisme de report.

Nous attendons également que les CPAS soient outillés et accompagnés adéquatement pour que les décisions d'octroi soient prises dans les meilleurs délais et dans le respect des exigences de la circulaire.

A cet égard, il n'est en effet pas habituel pour les CPAS d'accorder des aides en devant examiner la perte de revenus d'un public non habituel et/ou la perte du pouvoir d'achat.

Bien que le but de cette mesure (avec cette souplesse) soit louable et que nous comprenons qu'une enquête sociale doive être réalisée avant octroi, sa mise en œuvre sur le terrain pose beaucoup de question, les CPAS n'ayant pas pour mission habituelle d'analyser cette condition.

Nous soulignons toutefois la réelle volonté de l'administration du SPP-IS d'éclaircir les directives à ce sujet par la voie de FAQ's détaillées qu'ils vont tenter d'élaborer en concertation avec nous.

Par ailleurs, nous demandons à ce que soit examinée la possibilité d'octroyer des aides sur base de ce fonds de manière plus automatique à certains publics dont la situation a déjà été analysée par un autre organisme (ex : personnes bénéficiant de prestations d'assurance maladie, personnes en chômage temporaire, travailleurs indépendants ayant bénéficié d'un droit passerelle, d'un crédit relais, etc.) et/ou au sujet desquels d'autres institutions disposent déjà de données précises.

Dans ces hypothèses, une décision globale de l'organe décisionnel du CPAS pourrait suffire et accorder une aide à un groupe de personnes appartenant à un même public via un listing.

Ceci étant dit et quoi qu'il en soit, le temps de mettre en place des directives claires et malgré toutes les énergies réunies afin que le but de cette mesure soit atteint tant que faire se peut, le délai (actuellement de 4 mois) pour « vider » ce budget aura encore diminué.

Autant d'arguments pour que toutes les énergies soient concentrées sur la possibilité d'un report de cette subvention.

Nous vous remercions d'avance pour l'attention que vous accorderez à la présente et pour ce que vous pourrez faire en ce dossier.

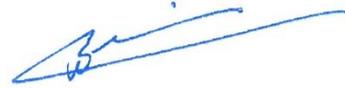
Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre considération distinguée.



Luc VANDORMAEL
Président de la Fédération
des CPAS de l'Union des
Villes et Communes de
Wallonie



Karine LALIEUX
Présidente de la Fédération
des CPAS Bruxellois
Association Ville & Communes
de Bruxelles



Wim DRIES
Voorzitter van de Vereniging van
Vlaamse Steden en Gemeenten

Copie de ce courrier est adressée :

- *aux Présidents de Partis;*
- *au SPP Intégration sociale.*